

Conseil fiscal

Economisez du temps et de l'argent en suivant nos conseils fiscaux avisés! Un certain nombre de décisions que vous prenez ont des répercussions sur votre situation fiscale: acquisition ou rénovation d'un logement en propriété, mariage, déménagement dans une autre localité... Une planification adéquate peut vous permettre de payer moins d'impôts.

Profitez du conseil fiscal professionnel de la Banque Cler. Dans ce domaine également, nous vous aidons à planifier vos projets de façon optimale.

Nous nous basons sur vos réponses aux questions suivantes:

- Pouvez-vous réaliser des économies d'impôt?
- De quoi devez-vous tenir compte dans le cadre de la prévoyance?
- Quelle est l'incidence fiscale de l'acquisition ou de la vente d'un logement en propriété?
- Quelles sont les règles qui s'appliquent à l'imposition de l'usufruit d'un bien immobilier?
- Quelles sont les répercussions d'un changement de domicile?
- Quelles sont les conséquences d'une donation ou d'un avancement d'hoirie?
- Quels sont les aspects à prendre en considération si vous vous mettez à votre compte?

Un conseil personnalisé

Le conseil fiscal proposé par la Banque Cler s'adresse principalement aux personnes privées. Mais si vous exercez une activité lucrative indépendante ou dirigez une société, nous analyserons volontiers votre situation fiscale, en accordant une attention toute particulière aux possibilités d'optimisation de votre prévoyance.

Coût

Dès le premier entretien, nous convenons avec vous d'une fourchette de coût. Si le recours à d'autres spécialistes tels que des conseillers financiers ou des conseillers en matière de succession s'avère nécessaire, nous en discutons au préalable avec vous et évaluons les frais supplémentaires engendrés. Les tarifs actuels relatifs aux différentes prestations s'appliquent conformément aux factsheets correspondants. Les éventuels frais de tiers sont facturés en sus.

Nos prestations

Nous analysons avec vous votre situation financière et fiscale afin de disposer d'une vue d'ensemble, puis nous vous proposons des solutions et formulons des recommandations. Nous vous laissons ensuite décider des mesures que vous souhaitez prendre et vous accompagnons dans le cadre de leur mise en œuvre. Vous bénéficiez ainsi d'une solution adaptée à vos besoins et à vos objectifs.

• Remplissage de votre déclaration d'impôt (personnes privées)

Nous complétons votre déclaration d'impôt annuelle sur la base des documents et des informations préalablement transmis par vos soins. Vous n'avez plus qu'à la signer ensuite. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi contrôler votre taxation définitive.

• Conseil fiscal aux personnes privées

Nous vous expliquons par ex. les conséquences fiscales de l'acquisition d'un logement en propriété, d'un rachat dans la caisse de pension, d'un retrait de l'avoir de prévoyance ou encore de la perception de dividendes de la part de votre entreprise. Il est souvent possible de réduire significativement sa charge fiscale. Nous vous apportons également notre aide dans le cadre de négociations avec les autorités fiscales, de demandes contraignantes ou si vous souhaitez anticiper les conséquences fiscales de décisions importantes.



Le **conseil fiscal** n'est que l'un des volets du conseil global que nous vous proposons. Il importe de considérer l'ensemble des aspects relatifs à la planification financière, patrimoniale et en matière de prévoyance. Nous vous aidons ainsi à franchir avec succès les différentes étapes de votre vie grâce à une base financière solide.